



## DOSSIER

# La ville se redessine

2015 est une année charnière dans la « reconquête » de plusieurs sites à enjeux à Bourg. Des études préciseront les contours de ces projets qui engagent l'avenir de la ville et de son bassin de vie. Parallèlement, aux quatre coins de la ville, des chantiers importants débiteront.

Dossier préparé par Géraldine Bourgeay-Marin, Céline Crociani, Christelle Moiraud



© Serge Buathier

## → QUESTIONS À



© Serge Buathier

**Claudie Saint-André**

Maire-adjointe déléguée à l'Urbanisme et aux Déplacements

## → 2015 sera-t-elle une année d'investissements ?

Comme cela a été annoncé par le Maire et pour

tenir compte des baisses de dotations de l'État (-1,5 millions d'euros en 2015, soit -15%), la Ville va diminuer le volume de ses chantiers cette année. Elle va toutefois maintenir un niveau d'investissements le plus élevé possible afin de lancer des études décisives sur des sites à fort enjeu pour l'avenir de la ville et de son bassin de vie.

## Le développement des plans vélos et piétons s'échelonnera sur tout le mandat

l'avenue Alsace-Lorraine.

Un 3<sup>e</sup> projet important est à l'étude : l'éco-quartier Challes-Europe autour duquel la concertation a eu lieu sous le mandat précédent. Cet aménagement sera réalisé sous la forme d'une Zone d'aménagement concertée (la ZAC est une zone à l'intérieure de laquelle la Ville décide d'aménager et d'équiper des

terrains en vue de réaliser des constructions et aménagements publics et privés) dont le dossier de création devrait être approuvé au premier trimestre 2015. De plus, dans le prolongement de ce qui a été fait à la Reyssouze, le secteur du Pont-des-Chèvres a été

retenu pour l'opération de rénovation urbaine PNRU II et sera appelé à se transformer (cf pages 12-13).

## → Quels sont ces sites à enjeux ?

En premier lieu, les études de maîtrise d'œuvre pour le Carré Amiot seront lancées. Objectif : transférer la gare des bus de la place Bernard au Champ de foire à l'horizon fin 2016. Des prescriptions architecturales, urbaines et environnementales seront rédigées en 2015 pour transformer l'ex-collège Amiot en Conservatoire de musique à rayonnement départemental et réaménager tout le secteur.

Dans les années à venir, le parc de la Madeleine s'ouvrira sur la ville : une étude sera lancée en 2015 en partenariat avec le Département de l'Ain en vue de l'aménagement du parc qui débutera après la livraison de la cité judiciaire fin 2015. Un défi important pour « recoudre » le secteur de la gare au centre-ville. Cette étude englobera le projet de réaménagement de

## → Outre les études, quelles seront les chantiers et réalisations de 2015 ?

Nous réaliserons en 2015-2016 le dernier volet de l'opération de rénovation urbaine du quartier de la Reyssouze qui englobe les secteurs Joannès Son, Dumas et Blériot Nord. Autre dossier prioritaire : la rénovation énergétique des écoles des Vennes, Alphonse Baudin et Charles Robin qui démarrera cet été, et la poursuite du chantier de la chaufferie bois collective qui sera livrée à l'automne 2015.

Le développement des plans vélos et piétons mené par ma collègue Isabelle Maistre s'amplifiera et s'échelonnera sur tout le mandat, englobant des opérations de réfection des réseaux, des chaussées, trottoirs, jalonnement piétons ou vélos, mise en accessibilité, marquage, signalisation... (cf page 14).



Aménagements cyclables, réfections de rues, dernier volet de la rénovation urbaine de la Reyssouze... seront réalisés en 2015.

Le cabinet lyonnais Hors-Champs a été choisi pour imaginer la réhabilitation du Carré Amiot. En 2016, les premiers travaux devraient commencer.





## DES PROJETS À L'ÉTUDE

De grands sites burgiens sont appelés à se transformer dans les années à venir. Avant que ces opérations sortent de terre, 2015 donne le top départ des études.



### Le Carré Amiot prépare sa transformation

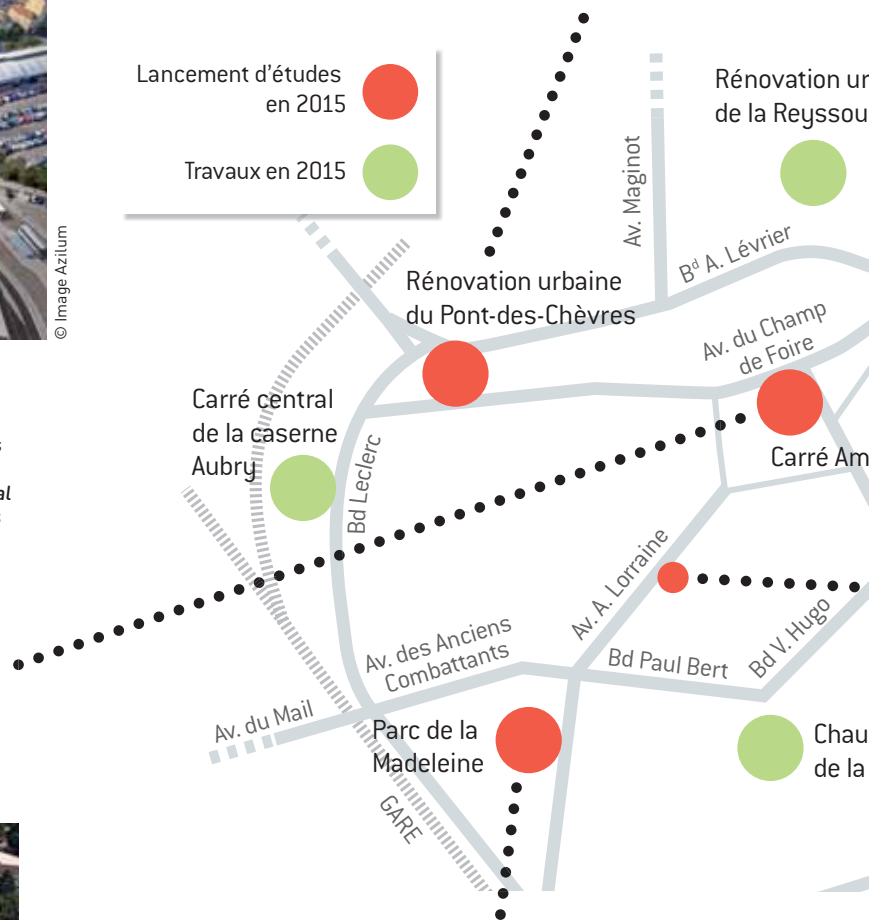
En 2013, Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) et la Ville de Bourg lancent la reconquête du Carré Amiot. Le cabinet lyonnais Hors-Champs a été choisi pour ce projet englobant la réhabilitation de l'ancien collège Amiot destiné à accueillir le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), la réorganisation de la gare de bus, la recomposition des espaces publics et le lancement d'une opération immobilière recréant du commerce le long des rues René Cassin et Gabriel Vicaire.

Les études de maîtrise d'œuvre pour le pôle d'échanges des bus seront lancées cette année. L'objectif est de démarrer des travaux début 2016 pour une mise en service en septembre 2016. En parallèle seront rédigés en 2015 les cahiers de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères nécessaires au lancement de l'opération immobilière et de la réhabilitation du Conservatoire de musique. Ce nouvel équipement culturel devrait être livré à l'automne 2018.



### Rénovation urbaine du quartier Pont-des-Chèvres

Dans le prolongement de la rénovation urbaine de la Reyssouze, le quartier du Pont-des-Chèvres a été identifié « quartier d'intérêt régional » dans le cadre du nouveau programme national de rénovation urbaine 2014-2024. Sorti de terre dans les années 60, très enclavé et peu mis en valeur, le large secteur du Pont-des-Chèvres, compris entre la Charité et le Faubourg de Mâcon, fera l'objet d'une nouvelle convention avec l'État ouvrant la voie aux études préalables nécessaires à la définition et au montage du projet.



### Le parc de la Madeleine s'ouvre sur la ville

La Ville a acheté début 2015 au Département la partie Est du site de l'ancien hôpital psychiatrique de la Madeleine. Cette emprise de plus de 2 hectares comprend le parc (1,2 hectare) situé derrière la future cité judiciaire et les anciens fonciers bâtis du Centre Psychothérapique : un immeuble avenue Alsace-Lorraine et un bâtiment le long du boulevard Paul Bert. Une étude patrimoniale sera diligentée en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France afin d'ouvrir largement le parc sur l'avenue Alsace-Lorraine et le boulevard Paul Bert. La chapelle de la Madeleine a également été cédée à la Ville. Cette reconversion du site est une belle opportunité d'ouvrir le parc arboré au public. Le projet prévoit la construction le long de l'avenue Alsace-Lorraine du centre social du quartier du Plateau et de son centre de loisirs.

Le Conseil général de l'Ain et la Ville de Bourg lancent en 2015 une étude patrimoniale du site et une étude de programmation urbaine, qui permettront de les guider dans la requalification de ce vaste site. Le désamiantage du bâtiment Saint-Joseph (avenue Alsace Lorraine) pourrait intervenir fin 2015...

La livraison de la Cité judiciaire étant prévue début 2016, les travaux d'aménagements du parc pourraient être lancés dans la foulée avec l'objectif d'ouverture au public en 2017.



© Serge Buathier

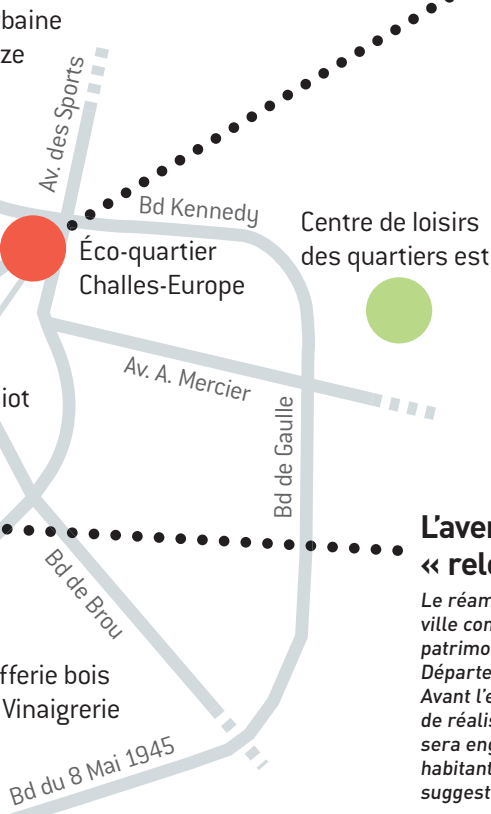
## Un éco-quartier sur le triangle Challes-Europe

Cette opération a été engagée sous le précédent mandat avec l'organisation d'une large concertation publique très favorable au projet.

Les services municipaux installés sur le secteur Chanut, entre l'allée de Challes et l'avenue des Belges, libéreront cet espace mi-2017 pour permettre le lancement de la première opération de construction. S'en suivra le réaménagement de l'allée de Challes, dédiée uniquement aux circulations douces, qui permettra de redessiner un bras non canalisé de la Reyssouze pour améliorer la qualité de l'eau et créer une véritable colonne vertébrale naturelle au cœur de cet éco-quartier. Cette opération s'échelonnera sur plusieurs années avec la réalisation de constructions neuves sur les espaces libérés par l'AGLCA et la MJC (réinstallées sur le site au sein d'un bâtiment mutualisé), espaces dédiés à de l'habitat dont de l'habitat participatif

(sur le territoire communal), mais aussi à du tertiaire, commerces et services de proximité, à des superstructures accueillant les places de stationnement..., le tout dans le respect de fortes ambitions environnementales : meilleure qualité hydraulique de la Reyssouze, ensoleillement/habitabilité des futurs logements, mobilités apaisées, bâtiments passifs sur le plan énergétique, forte présence de la nature, jardins partagés... Cette opération sera réalisée sous la forme d'une Zone d'aménagement concertée\* dont le dossier de création devrait être approuvé par le Conseil municipal au mois de mars 2015 à noter : la MJC ne fait pas partie du périmètre de la ZAC.

\* La ZAC est une zone à l'intérieure de laquelle la Ville décide d'aménager et d'équiper des terrains en vue de réaliser des constructions et aménagements publics et privés.



© Lydie Loeillet/Direction de l'Urbanisme

## L'avenue Alsace-Lorraine « relookée »

Le réaménagement de cet axe majeur du centre-ville commerçant sera abordé dans l'étude patrimoniale lancée au cours de l'année 2015 par le Département et la Ville sur le site de la Madeleine. Avant l'engagement des études de conception et de réalisation courant 2017, une large concertation sera engagée en 2016 pour permettre aux habitants de s'exprimer sur leurs attentes et suggestions pour l'aménagement de cette avenue.

## La place des piétons et vélos améliorée

Afin de développer les modes de déplacements « doux » à Bourges, la Ville a élaboré des plans d'aménagement vélos et piétons. Les premières réalisations débuteront en 2015 et s'échelonnent durant tout le mandat.

• **Plan piétons** : des cheminements pour la promenade, des mises en accessibilité de trottoirs, des jalonnements d'itinéraires... seront réalisés. En 2015, en même temps que seront refaits les réseaux humides et les chaussées dégradées, des portions de trottoirs et de chemins piétons seront créés ou améliorés dans le quartier des Baudières, boulevard Saint-Nicolas le long de l'opération Bourg Habitat, boulevard Maréchal Leclerc, rues Carthage, Massenet, Boulanger, Chemin de St Georges, rues des Églantines, Girod de l'Ain, Molière et Camus.

• **Plan vélos** : marquages au sol pour bandes et pistes cyclables, signalisations, aménagements aux intersections, contresens cyclables, installation d'arceaux et d'abri-vélos... seront engagés dès 2015 et tout au long du mandat sur les secteurs qui auront été identifiés en concertation avec les associations représentant les usagers dans la commission communale cycles.



© Serge Buathier



# 2015 : TRAVAUX DE PROXIMITÉ TOUS AZIMUTS

Afin d'améliorer le quotidien, de faire vivre et évoluer les quartiers, des chantiers ont démarré, sont en cours ou s'achèveront en 2015. Tour d'horizon !

## • REYSSOUZE : DERNIER VOLET DE LA RÉNOVATION URBAINE

Il suffit de se promener à la Reyssouze pour comprendre ce que la rénovation urbaine d'un quartier signifie en terme d'amélioration de la qualité de vie pour ses habitants ! Avant qu'un nouveau programme ne s'enclenche au Pont-des-Chèvres (cf page 12), la Ville, Bourgen-Bresse Agglomération et Bourg Habitat, mettent la dernière main en 2015-2017 à l'opération de rénovation de la Reyssouze. Il reste désormais à rénover le secteur Joannès Son où la construction d'un immeuble d'habitat en accession libre est prévue face au cinéma L'Amphi, ainsi que la réhabilitation, la résidentialisation et l'aménagement des abords du bâtiment situé rue Joannès Son et perpendiculaire au boulevard. Le secteur Dumas bénéficiera du réaménagement des surfaces commerciales à l'angle de la rue Jean Moulin et Robert Schuman pour accueillir les futurs locaux de l'Adapei, jouxtant le bar-tabac qui est de nouveau en activité.

L'îlot Blériot Nord se transforme, quant à lui, avec l'opération immobilière (Foncière Logement et Bourg Habitat) des « Jardins du Parc », la réhabilitation des immeubles situés rues Robert Schuman et Hélène Boucher, la finalisation des espaces publics environnants, la réfection de la voirie sur l'îlot St-Vincent de Paul et du parking devant le 5-7 rue Comte de Montrevel.

## • TOUCHE FINALE À AUBRY

La cour d'honneur de l'ex-caserne Aubry va être réaménagée en parc public courant 2015. Les alignements de platanes seront conservés et quelques plantations complémentaires seront réalisées. Une aire de jeux sera également installée. Mais pas question de

densifier cet espace qui doit pouvoir accueillir facilement des événements, à cet effet, la Ville a raccordé au réseau électrique ce parc. Des liaisons réservées aux modes doux ont été aménagées courant 2013, elles seront complétées en 2015 par de nouveaux cheminements le long de la rue Général Vadot qui sera également intégralement refaite. Le site sera mis en valeur du côté du boulevard Maréchal Leclerc, par la rénovation des espaces verts et la création d'accès piétons lisibles et confortables.

## • CHAUFFERIE BOIS À LA VINAIGRERIE

La future chaufferie bois collective alimentera une douzaine d'équipements publics ainsi que des logements sociaux dans le quartier de la Vinaigrerie. La Ville a confié la délégation de service public à la société Cofely Services. Les travaux de réseau sont terminés et le chantier de construction de la chaufferie est en cours. Les couleurs du bâtiment ont été revues pour que les tons s'harmonisent davantage à l'environnement immédiat de la chaufferie, en particulier avec La Tannerie. L'ensemble sera achevé en juillet et le réseau livrera de la chaleur dès septembre. Conçue pour consommer plus de 85 % d'énergie renouvelable, la chaufferie permettra dès cet instant d'éviter plus de 2 500 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.



© Mégard Architectes

## • UN CENTRE DE LOISIRS « HQE » POUR LES QUARTIERS EST

La Ville a lancé en octobre 2014 la construction d'un centre de loisirs en remplacement du centre situé dans les locaux de l'école Daudet où il était à l'étroit. Avec ce nouvel équipement, construit en matériaux naturels, exemplaire en matière de performance énergétique (maximum 15 kWh/an/m<sup>2</sup>) et environnementale, une centaine d'enfants de 3 à 15 ans pourra être accueillie de façon adaptée avec des activités différenciées en fonction des tranches d'âge. Un aménagement de proximité d'importance pour les familles qui résident aux Dîmes, à la Croix-Blanche, à Loëze ou encore à l'Alagnier. Aux côtés de la Ville de Bourg, le Conseil général et la Caf 01 participent au financement. Ouverture des portes prévue dans l'été.



© Bruno P. J. Architecte

## Mais encore

### • Coup d'accélérateur sur les rénovations d'écoles

La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel (2015-2020) d'économie d'énergie dans ses bâtiments municipaux, avec l'appui technique et financier de la Société publique locale régionale d'efficacité énergétique (SPL OSER). Objectifs : diminuer de 50 à 60 % les consommations d'énergie de notre patrimoine, mais aussi prendre en compte la qualité de l'air intérieur, mettre les bâtiments aux normes et leur donner une nouvelle jeunesse. Premiers sur la liste, les groupes scolaires Alphonse Baudin, Charles Robin et de l'école élémentaire des Vennes seront rénovés durant l'année scolaire 2015/2016 pour une livraison en juin 2016.

### • Éclairage de l'église Notre-Dame

Après les travaux de mise aux normes et de réfection des installations électriques en 2014, l'éclairage de la co-cathédrale Notre-Dame sera finalisé au printemps-été 2015 avec la pose de nouveaux luminaires intérieurs.

### • Du neuf à Verchère

Côté avenue des Sports, le mur de clôture du terrain d'entraînement du stade Marcel Verchère sera démolé. En lieu et place des 77 mètres de mur, une clôture et des végétaux seront implantées.